

DEC23299DAJ

Décision du 30 octobre 2023 portant renouvellement du mandat de M. David CAFFIER en qualité de Délégué à la sécurité biologique (DSB) auprès de la Direction Générale Déléguée à la Science et à l'Innovation (DGDSI)

Le Président de l'Institut national de recherche pour l'agriculture, l'alimentation et l'environnement,

Vu le code rural et de la pêche maritime, notamment ses articles R. 831-3 et R. 831-8,

Vu le décret du 21 octobre 2020 (JO du 22 octobre 2020) portant nomination de M. Philippe MAUGUIN, en qualité de Président de l'Institut national de recherche pour l'agriculture, l'alimentation et l'environnement,

Vu la décision du 1^{er} janvier 2020 (note de service 2020-01) portant organisation des Directions et Délégations de l'Institut national de recherche pour l'agriculture, l'alimentation et l'environnement, modifiée par la décision du 29 septembre 2021 (note de service n°2021-61),

Vu la décision du 1^{er} janvier 2020 portant renouvellement du mandat de M. David CAFFIER en qualité de Délégué à la sécurité biologique (DSB) pour une durée de quatre ans, à compter du 1^{er} janvier 2020,

Vu la décision du 22 mars 2021 portant nomination de Mme Carole CARANTA en qualité de Directrice Générale Déléguée à la science et à l'innovation (DGDSI) pour une durée de quatre ans, à compter du 1^{er} avril 2021,

Décide :

Article 1 :

A compter du 1^{er} janvier 2024, M. David CAFFIER, Ingénieur Général des ponts, des eaux et des forêts de classe normale, est renouvelé dans ses fonctions de Délégué à la sécurité biologique (DSB), auprès de la Direction Générale Déléguée à la Science et à l'Innovation (DGDSI) d'INRAE, pour une durée de quatre ans.

Fait à Paris, le 30 octobre 2023

Le Président-Directeur général de l'Institut national de recherche pour l'agriculture, l'alimentation et l'environnement,

Philippe MAUGUIN

